



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition
de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title-Sujet SERVICES COMMUNICATION STRATÉGIQUE	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8056-1300101A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client T8056-13-0101	Date MARS 21, 2014
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-14-00622471	
File No. - N° de dossier 075SS.T8056-130010/A	CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 2:00 PM on - le 2014-04-16	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B	
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: APRIL CAMPBELL	Buyer Id - Id de l'acheteur 075ss
Telephone No. - N° de téléphone 819-956-1111	FAX No. - N° de FAX 819-997-2229
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction :	
Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les questions suivantes ont été reçues concernant l'invitation portant sur les services de communication stratégique. Les réponses suivent.

- Q2 Nous sommes actuellement à la fin de l'exercice financier; il sera difficile de présenter une proposition pour le 2 avril 2014. Nous souhaitons demander que la date de clôture des soumissions soit repoussée du 2 avril 2014 au 31 avril 2014.
- R2 Le 17 mars 2014, la date de clôture de la DP a été reportée au 16 avril 2014.
- Q3 La DP précise que l'entrepreneur doit fournir au moins deux (2) experts en la matière dans le domaine de la conception d'étiquettes de sécurité de produits. Merci de décrire le type d'expérience et de compétences que cet expert en la matière devrait avoir.
- R3 C'est au soumissionnaire de déterminer l'expérience et les compétences requises selon les renseignements fournis dans l'Énoncé des travaux.
- Q4 En référence au critère C3, Expérience collective des membres de l'équipe (section 1.1.2, page 11 sur 30), est-ce que le GP est évalué par rapport aux éléments de description D jusqu'à K?
- R4 Le gestionnaire de projet est évalué par rapport à tous les critères sauf C.
- Q5 En référence au critère C3, Expérience collective des membres de l'équipe (section 1.1.2, page 11 sur 30), est-ce que le CG est évalué par rapport aux éléments de description de A à E et de G à K?
- R5 Le concepteur graphique est évalué par rapport à tous les critères sauf F..
- Q6 En référence au critère C3, Expérience collective des membres de l'équipe (section 1.1.2, page 11 sur 30), la catégorie d'AR (assistant de recherche) est indiquée pour la première fois (il n'est pas fait mention de cette ressource nulle part, sauf dans ce tableau). Est-ce qu'un assistant de recherche doit faire partie de l'équipe?
- R6 L'assistant de recherche n'est pas une catégorie obligatoire de travail.
- Q7 En référence au critère C3, Expérience collective des membres de l'équipe (section 1.1.2, page 11 sur 30), il est indiqué que des catégories supplémentaires de travail et/ou des ressources supplémentaires peuvent être ajoutées, le cas échéant. Pouvez-vous s'il vous plaît préciser le terme « catégories de travail »?
- R7 La catégorie de travail reflète le rôle de la ressource proposée.
- Q8 En référence au critère C3, Expérience collective des membres de l'équipe (section 1.1.2, page 11 sur 30), il est indiqué que les soumissionnaires doivent préciser toutes les catégories de travail et identifier toutes les ressources proposées pour le projet. Nous comprenons que les initiales des ressources proposées doivent être indiquées pour chaque catégorie de ressources. Cependant, comment peut-on indiquer la catégorie de travail dans ce tableau? Est-ce en référence aux renvois à la page appropriée du curriculum vitae de la ressource par rapport aux éléments de description de A à K?
- R8 Les catégories de travail sont déterminées par l'acronyme dans la ligne 3 du tableau, c.-à-d., GP, SFH1, SFH2, CG, AR, SERE.

- Q9 La DP précise que l'entrepreneur doit fournir un minimum de deux (2) experts en la matière dans le domaine de la conception d'étiquettes de sécurité de produits. L'inclusion de ces experts n'est pas répertoriée en tant qu'exigence obligatoire. En outre, ces experts ne sont pas mentionnés dans le critère C3, Expérience collective des membres de l'équipe (section 1.1.2, page 11 sur 30). Comment ces experts en la matière sont-ils cotés par points pour la proposition technique?
- R9 Annexe A de l'énoncé de travail, l'article 4.2, Conception des étiquettes, deuxième paragraphe : L'entrepreneur doit fournir au moins deux (2) experts en la matière dans le domaine de la conception d'étiquettes de sécurité de produits.... ce qui est une condition obligatoire du travail. Ainsi, la catégorie est, en fait, obligatoire. Le Canada n'évaluera pas cette catégorie de travail.